



BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-YRIEIX

SOMMAIRE

Page 1 : Focus

- ✓ Point sur les mesures barrières pour les visiteurs et professionnels
- ✓ Information vaccination

Page 2 : Actualités

- ✓ Signature convention police santé justice
- ✓ Formation incendie

Page 3 : Actualités

- ✓ Plan canicule 2021
- ✓ Posture Vigipirate « été-automne 2021 »

Page 4 : Actualités

- ✓ Renforcement des liens avec nos partenaires institutionnels

Page 5: Ressources Humaines

- ✓ Le référent déontologie du GHT

Page 6 et 7 : Qualité

- ✓ Retour sur l'enquête de satisfaction des patients

Page 8 : Animations

- ✓ La fête de la musique
- ✓ Promenade gourmande

FOCUS

Point sur les mesures barrières pour les visiteurs et professionnels

Mesures barrières pour les visiteurs :

Depuis le 1er juillet 2021, les modalités de visites en EHPAD et USLD sont identiques au secteur sanitaire, soit :



⇒ Hygiène des mains obligatoire à l'entrée, à la sortie et tout au long du parcours



⇒ Port du masque chirurgical **obligatoire**



⇒ Remplissage du registre à l'entrée du service
(Au cas où nous devrions vous contacter)



⇒ Maximum 2 personnes par visite



⇒ Distanciation physique y compris auprès du proche visité, respect des circuits en place et limitation des déplacements au sein de l'établissement

Mesures barrières pour les professionnels :

- ➡ Je porte le masque dans tous les espaces communs : ascenseur, vestiaires.... ;
- ➡ Je déjeune prioritairement au self ;
- ➡ Je respecte la distanciation lors des pauses avec mes collègues ;
- ➡ Si je partage un bureau, je n'enlève pas mon masque.

Information vaccination

Compte tenu du stock de doses de vaccins Pfizer dont le CH dispose, les professionnels qui souhaitent se faire vacciner peuvent se présenter aux horaires du centre de vaccination (9h-16h) **sans rendez-vous**.



ACTUALITE- SIGNATURE CONVENTION POLICE SANTE JUSTICE

Violences intrafamiliales : un partenariat santé-sécurité-justice renforcé

**VIOLENCES
INTRA
FAMILIALES**



Le CH de Saint-Yrieix a signé **un protocole de lutte contre les violences intrafamiliales** avec la préfecture, la police, la gendarmerie et la justice. Cette convention constitue un engagement fort dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Elle permet aux différents acteurs de coopérer pour simplifier le parcours des victimes et faciliter leur dépôt de plainte, qui peut se faire à l'hôpital.

Cette convention permet notamment :

- Aux forces de l'ordre de se déplacer à l'hôpital pour recueillir le dépôt de plainte de la victime hospitalisée
- Le formulaire de dépôt de plainte simplifié est systématiquement mis à disposition par l'hôpital aux victimes ne nécessitant pas d'hospitalisation.

ACTUALITE- FORMATION INCENDIE

Plusieurs sessions de formation obligatoire sur la sécurité incendie se sont déroulées le mois dernier pour l'ensemble du personnel de l'hôpital.

Au total, 332 professionnels de santé ont suivi cette formation, une session de rattrapage aura lieu à la rentrée de septembre pour les professionnels n'ayant pas pu faire cette formation.

L'occasion de sensibiliser tous les professionnels de l'établissement à la nécessité d'avoir les bons réflexes en cas de feu.





ACTUALITE : PLAN CANICULE 2021

Le ministère des solidarités et de la santé a publié le 10 juin un guide sur la "**disposition spécifique Orsec gestion sanitaire des vagues de chaleur**", qui se substitue, dès cette année, au plan national canicule mis en place après la canicule d'août 2003. [Ce plan est disponible dans la GED avec ses annexes et affiches de prévention.](#)

Le changement majeur est que l'on ne parle plus en niveaux d'alerte mais par le terme de vague de chaleur :

Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;

Épisode persistant de chaleur : températures élevées (T° proches ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours) ; ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;

Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les T° atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange ;

Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge



ACTUALITE : POSTURE VIGIPIRATE « ETE- AUTOMNE 2021 »

L'ensemble du territoire est maintenu au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** ». Cette posture VIGIPIRATE « été- Automne 2021 » est active depuis le 19 juin 2021 jusqu'à l'automne 2021, sauf évènement particulier.

Elle met l'accent sur la sécurité :

- la sécurité des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales ;
- la sécurité des grands espaces commerciaux, des lieux de rassemblement, y compris les lieux de cultes ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux, ainsi que les lieux de vaccination.
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;

La sécurité est l'affaire de tous et il nous appartient d'être vigilant

Le plan de sureté, la fiche prévention et signalement des cas de radicalisation et la démarche de signalement à effectuer sont disponibles sur la GED.



ACTUALITE : Renforcement des liens

→ Le CH de Saint-Yrieix renforce ses liens avec les établissements médico sociaux de notre bassin.

Le CH de Saint-Yrieix et 9 EHPAD de notre bassin décident de renforcer leurs liens par la voie d'échanges et de coopérations permettant la mutualisation de compétences et de moyens, dans l'intérêt des résidents.

Cette volonté commune intègre **les objectifs suivants**:

- ➡ Permettre le renforcement du travail en réseau et en filières au bénéfice des résidents,
- ➡ Partager des compétences pour améliorer la prise en charge des résidents,
- ➡ Partager des savoirs faire pour améliorer l'organisation des établissements,
- ➡ Permettre à un public en situation de dépendance un accès pérenne et fluide aux soins et activités permettant la préservation maximale de son autonomie.



Modalités de coopération des conventions :

- *Ouverture des plans de formation du CH de Saint-Yrieix ;*
- *Programmation de stages croisés des professionnels ;*
- *L'organisation d'un circuit spécifique et adapté pour les soins, au CH de Saint-Yrieix, pour les résidents des EHPAD signataire de la convention (urgences, dentisterie, consultations...);*
- *Recherche de coopérations en matière de partages de postes ;*
- *Soutien mutuel dans les projets de développement des prises en charge.*

→ Le CH de Saint-Yrieix renforce ses liens avec le CH Esquirol.

Le CH de Saint-Yrieix a signé une convention avec le CH Esquirol relative aux modalités d'intervention de l'équipe mobile Handicap Psychique (EMHP) sur nos secteurs UPV et UHV. Cette coopération a pour objectif de prévenir les ruptures dans les parcours de vie des usagers, de favoriser le maintien durable des usagers dans leur lieu de vie et de favoriser l'accultation des équipes sanitaires et médico sociales.



→ Le CH de Saint-Yrieix signe une convention avec l'UDAF



Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques afin d'assurer le suivi des majeurs protégés par l'UDAF 87 pour lesquels elle a été désignée au sein des EHPAD et USLD du Centre Hospitalier / EHPAD de Saint-Yrieix. (Communication, contacts, courriers, gestion de l'argent, les frais d'hébergement...).



RESSOURCES HUMAINES : Le référent déontologue du GHT

→ **Le référent déontologue** est chargé d'apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques qui s'imposent aux agents des établissements du GHT du Limousin, en vue d'une meilleure prévention des situations de conflits d'intérêts.



■ Pourquoi un référent déontologue ?

En veillant au respect des règles déontologiques, le référent déontologue favorise la transparence du fonctionnement de l'établissement et renforce la confiance des usagers dans le service public hospitalier.



Monsieur Pierre Valleix, magistrat de l'ordre judiciaire, a été choisi pour son expérience professionnelle et ses connaissances juridiques

→ **La loi a ainsi consacré l'existence et la présence d'un référent déontologue dans tous les établissements publics de santé.**

■ Comment le saisir ?

Le référent déontologue peut être saisi par mail à l'adresse deontologue@chu-limoges.fr

■ Quelles sont ses missions ?

Le décret du 10 avril 2017 décrit les missions du déontologue :

- apporter tout conseil utile au respect des obligations,
- formuler des recommandations en vue de prévenir tout conflit d'intérêt.

■ Quelle sera son action ?

Pour chaque saisine, le référent déontologue étudie la situation et formule des conseils. Un avis est adressé au demandeur dans de brefs délais. Le référent réalise un rapport annuel de son activité qui peut comporter des recommandations.

QUALITE : Retour sur l'enquête de satisfaction des patients

Une enquête de satisfaction patients du secteur sanitaire s'est déroulée pendant la semaine du 7 au 14 juin de cette année.

Les services concernés :

Médecine, Soins de Suite et Réadaptation, Unité Soins Longue Durée, Hospitalisation De Jour, Hospitalisation De Semaine, Surveillance continue, UHCD et Urgences.

Vous êtes la personne de confiance ou le référent familial, votre proche n'est pas en capacité de s'exprimer. Sous réserve qu'il en ait émis le souhait précédemment, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

* Avez-vous été désigné(e) comme personne de confiance ?
 Oui Non



Si oui, avez-vous pu exprimer les volontés et désirs sur les soins de votre proche au regard des explications que vous avez reçues ? Oui Non



* Avez-vous été informé(e) sur l'état de santé de votre proche ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait

* Est-ce que l'information qui vous a été transmise sur les soins que votre proche a reçus était claire ?
 Oui Non, est-ce que les explications vous ont été reformulées ?
 Oui, cela vous a-t-il permis de comprendre ? Oui Non Non, pourquoi...



* Pouvez-vous dire que les choix et les volontés du patient ont été respectés ? Oui Non
Pourquoi ?

Veuillez remettre ce questionnaire une fois rempli à un soignant. Nous vous remercions pour votre participation.



Questionnaire de satisfaction des patients : information, consentement, intimité, respect, et douleur

Service :

Au cours de son séjour, le patient doit pouvoir exprimer son consentement libre et éclairé sur son projet de soins et ses modalités. Si le patient n'est pas en capacité de s'exprimer, la personne de confiance ou le référent familial peut remplir une partie de ce questionnaire en page 4.

Au cours de votre hospitalisation :

* Avez-vous été informé(e) sur votre état de santé ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait
 N'a pas soulevé

* Est-ce que l'information qui vous a été transmise sur les soins que vous avez reçus était claire ?
 Oui Non, est-ce que les explications vous ont été reformulées ?
 Oui, cela vous a-t-il permis de comprendre ? Oui Non Non, pourquoi.....

* Après information, avez-vous pu exprimer votre accord ou votre désaccord concernant les soins que vous avez reçus ?
 Oui Non ; Si non, pourquoi ?



* Pouvez-vous dire que vos choix ont été respectés ?
 Oui Non ; Si non, pourquoi ?



* Avez-vous été informé(e), avant votre prise en charge, des complications possibles ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait



* Au cours de votre séjour, avez-vous eu des explications sur votre traitement, et sur ses modifications éventuelles ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait

* Pour une intervention chirurgicale ou un acte interventionnel (fibroscopie, coloscopie), avez-vous signé un consentement ?
 Oui Non

* Je n'ai pas eu d'intervention au cours de ce séjour

* Vous a-t-on donné des informations sur ce qu'est une personne de confiance ? Oui Non

Si oui, vous a-t-on expliqué les différences entre la personne à prévenir et la personne de confiance ? Oui Non



* Avez-vous pu désigner une personne de confiance ?
 Oui Non, pourquoi ? ?

* Durant votre séjour, vous a-t-on informé sur la possibilité de rédiger des directives anticipées ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait



* Avez-vous été informé(e) de la présence de bénévoles et d'associations dans l'établissement ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait



* Pensez-vous que la confidentialité et le secret professionnel des informations vous concernant ont été respectés durant votre séjour ?
 Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait

Dans les situations suivantes, trouvez-vous que votre intimité et votre dignité ont été respectées :

* Lors d'un transport ou d'un brancardage vers un autre service :
 Jamais Quelques fois Souvent Toujours NA

* Lors de la réalisation d'un examen ou d'un soin
 Jamais Quelques fois Souvent Toujours NA

* Lors d'une autre situation, précisez :

* Plus généralement, que pensez-vous de l'écoute, du respect, et de la bienveillance à votre égard ?
 Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait



Pourquoi ?

Au cours de votre séjour :

* A-t-on évalué votre douleur ? Jamais Occasionnellement Régulièrement Tousjours

* Avez-vous eu des douleurs ? Oui Non

* Si oui, avez-vous eu un traitement pour soulager votre douleur ?
 Oui Non



* Si oui, après votre traitement, a-t-on réévalué votre douleur ?
 Jamais Occasionnellement Régulièrement Tousjours



Quelle note donneriez-vous à l'ensemble de votre séjour ?
Très mécontent 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très satisfait

88 réponses ont été obtenues avec la répartition sur les services suivants :

SERVICES		
Médecine	11	12.5%
SSR	14	15.9%
USLD	14	15.9%
HDJ	3	3.4%
HDS	8	9.09%
Surveillance continue	5	5.68%
Urgences	33	37.5%
TOTAL	88	100%

→ Les résultats seront plus pertinents pour le service des urgences en raison d'un taux de réponse plus important que les autres services.



QUALITE : Retour sur l'enquête de satisfaction des patients

Les principaux points forts

- L'information donnée sur l'état de santé au cours de l'hospitalisation
- La clarté de l'information sur les soins reçus et la reformulation en cas d'incompréhension. Cette reformulation permet toujours au patient de mieux comprendre et de pouvoir exprimer son accord ou son désaccord sur les soins
- Le respect du choix des patients
- L'information sur le traitement du patient et ses modifications éventuelles
- Le consentement écrit en cas d'intervention chirurgicale ou d'acte interventionnel

Les points à améliorer :

- Information sur la possibilité de rédiger des directives anticipées
- Information sur les complications possibles
- Recueil du consentement pour les actes chirurgicaux et invasifs
- Information sur la désignation de la personne de confiance
- Information sur les bénévoles et associations

Les résultats détaillés de cette enquête seront communiqués prochainement dans les services.

QUALITÉ
Tous concernés !



ANIMATIONS EN EHPAD

Fête de la musique à l'EHPAD et USLD

- 📅 Lundi 21 juin de 14h00 à 16h30 les résidents de l'EHPAD nord ont pu profiter d'un moment convivial et de partage pour la fête de la musique, accompagnée par Annette Poulard et son répertoire de variété.
- 📅 Mardi 22 juin l'EHPAD sud a pu profiter d'un moment musical en compagnie de Serje Conjad
- 📅 Mercredi 24 juin les résidents de l'USLD ont pu profiter d'une après-midi musicale en compagnie de Guillaume Touseul guitariste chanteur.

Retour en images sur ces moments festifs et un grand merci à toute l'équipe d'animation et les équipes de nos services pour la qualité des manifestations au profit de nos résidents



Promenade gourmande

Vendredi 2 juillet promenade gourmande pour 12 résidents de l'EHPAD nord qui ont pu déguster une boule de glace de la Chouette gourmande « glaces offertes par l'association la veillée ».

